

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 février 2024

TERRITOIRES ZÉRO FAIM - (N° 2064)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° CE2

présenté par

Mme Petex, Mme Corneloup, Mme Valentin, M. Taite, M. Breton et Mme Anthoine

-----

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 8, après le mot :

« locaux »

insérer les mots :

« , de circuits courts ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le renforcement des moyens des associations d'aide alimentaire agréées et le développement du don de produits locaux de qualité s'inscrivent dans une stratégie globale visant à lutter contre l'insécurité alimentaire et à promouvoir une alimentation saine et durable. Ces mesures s'appuient sur la mobilisation des acteurs locaux et la valorisation des circuits courts pour répondre aux besoins des personnes en situation de précarité.

Le renforcement des moyens des associations d'aide alimentaire agréées implique une augmentation des ressources financières, humaines et logistiques mises à leur disposition. Cela peut se traduire par une augmentation des subventions publiques, des dons privés ou encore par le développement de partenariats avec les entreprises locales. Ces moyens accrus permettent aux associations d'élargir leur champ d'action, d'améliorer la qualité des denrées distribuées et de renforcer leur accompagnement des bénéficiaires.

Parallèlement, le développement du don de produits locaux, de circuits courts et de qualité vise à favoriser une alimentation plus saine et respectueuse de l'environnement. En encourageant les producteurs locaux à faire don de leurs surplus de production, cette démarche contribue à réduire le gaspillage alimentaire et à valoriser les filières agricoles de proximité. Les produits locaux, frais et de qualité, offrent une meilleure valeur nutritionnelle et gustative aux bénéficiaires des associations d'aide alimentaire.

Cette approche favorise également la création de liens directs entre producteurs et consommateurs, renforçant ainsi la cohésion sociale et le dynamisme économique des territoires. En privilégiant les circuits courts, elle réduit également l'empreinte écologique liée au transport des denrées alimentaires, contribuant ainsi à la transition vers des modes de consommation plus durables.

En conclusion, le renforcement des moyens des associations d'aide alimentaire agréées et le développement du don de produits locaux de qualité représentent des leviers efficaces pour lutter contre la précarité alimentaire et promouvoir une alimentation durable. En favorisant la solidarité locale et la valorisation des productions agricoles de proximité, ces initiatives contribuent à construire des systèmes alimentaires plus justes, résilients et respectueux de l'environnement.